

Compte-rendu du comité technique spécialisé alimentation du 8 avril 2021

Ce CT, présidé par M. Philippe MERILLON, Secrétaire général adjoint du MAA et M. Bruno FERREIRA, DGAL.

FO Agriculture était représentée par Philippe CLAVELIN, Olivier TOURNAY, Anaïs VILLAIN, Soizig BLOT, Louise GLOOR, Marie Amélie ROUXEL, David BERTASO et Yoann LE LOUARNE

Mise en œuvre des contrôles liés au BREXIT

Le sujet avait déjà été abordé lors du CT Alimentation de mars, mais la DGAL souhaitait apporter des éléments complémentaires : une modification du calendrier prévu initialement a été annoncée par les autorités britanniques le 11 mars 2021. Les nouvelles échéances de la phase transitoire relative aux exigences et contrôles SPS britanniques sont les suivantes : 1er janvier 2021 (les exigences SPS restent maintenues), 1er octobre 2021 et 1er janvier 2022. Les dernières échéances ont donc été reportées de 6 mois.

Actuellement, le trafic à l'importation est très inférieur à ce qui était prévu. Le niveau de préparation de ces futurs contrôles est encore insuffisant du côté des Britanniques.

Un renfort d'agents est en cours dans les régions et départements où la nécessité avait été identifiée.

Ces agents restent en poste et vont permettre d'affiner la préparation des entreprises à ces échéances. Le niveau de préparation des PME et TPE, qui exportent, n'est actuellement pas optimal et des difficultés ont été identifiées. Le report des échéances permettra aux entreprises de mieux s'organiser pour la certification.

FO demande des précisions concernant les agents en poste Brexit ayant réussi le concours externe de technicien. Des inquiétudes nous ont été remontées quant à leur retour sur leur poste actuel après leur formation et une possible réorientation sur d'autres postes.

M. MERILLON rappelle que les affectations de postes sont les règles générales en vigueur dans les concours de la

fonction publique et les places offertes ne correspondent pas forcément au choix des agents.

L'administration nous indique que la cible des 90 postes est connue et ces postes ont été répartis par régions. Un travail est en cours sur la structuration des postes d'encadrement. Les agents contractuels, dont les contrats se terminant en juillet 2021, seront renouvelés.

Le renouvellement des contrats des vétérinaires contractuels est envisagé pour 2 ans.

Concernant les conditions de travail en matière d'infrastructure et suite aux points de non-conformités qui ont été détectés, le DGAL a écrit aux responsables des infrastructures à Boulogne, Calais et Dunkerque afin que les travaux soient engagés rapidement.

Un entretien a également eu lieu avec Madame la sous-préfète de BOULOGNE au vu de l'urgence de la réalisation des travaux pour ce site.

Les autres sites sont en cours. L'objectif est que l'ensemble des locaux soit conforme à court terme.

Une présentation des conclusions du cabinet ERGOTECH sera faite lors du CHSCT M prévu le 22 avril 2021.

Suite de la mission inter inspection SSA

Aucun arbitrage n'a été rendu à l'heure actuelle et aucune perspective se dégage aujourd'hui.

La création d'agence a été écartée à ce stade.

Covid et abattoir

L'administration a eu connaissance du mouvement de grève lancé à l'abattoir de KERMENÉ dans les Côtes d'Armor. Des difficultés en termes de non-respect du protocole cadre par l'abatteur ont été signalées. Le protocole cadre doit être adapté et une remise à plat doit être faite rapidement.

Le sujet est suivi de près par la DDPP 22.

Les suites à donner seront en fonction de la réunion qui doit se tenir d'ici peu avec l'abatteur et le directeur de la DDPP.

FO rappelle que beaucoup d'abattoirs sont dans le même cas. Le protocole cadre est rarement révisé et respecté. Celui-ci devait lors de son établissement, être un outil pour améliorer les conditions de travail des agents, or cela ne l'est que très rarement. De plus, le rôle des préfets, sur ce sujet, est également à prendre en compte.

L'administration rappelle que le rapport de l'OMM a abouti à 20 recommandations, qui se traduisent par 69 actions.

Plusieurs volets sont importants :

- améliorer l'image du métier d'inspecteur en abattoir. Une synthèse sur l'action « vision partagée en abattoir » est en cours de finalisation et sera présentée. Une réflexion sur la valorisation et la communication est en cours ;
- accroître la reconnaissance de ces métiers avec des sujets sur la revalorisation de la rémunération, le parcours professionnel, la revalorisation des VO contractuels, renforcement et innovation en termes de formation...
- amélioration des conditions matérielles avec la remise à jour des protocoles cadres.

Le volet 5, sur le renforcement du lien entre le siège et les abattoirs, est essentiel de manière à ne pas laisser les équipes isolées.

Tous ces chantiers sont en cours et certains sujets vont pouvoir faire l'objet de diffusion de valorisation.

FO demande que le groupe de travail attractivité en abattoir soit reconvoqué afin de faire un point sur les avancées des recommandations.

Un suivi très rapproché est fait concernant les cas de Covid en abattoir. Aucun cas de Covid en abattoir n'a été remonté depuis mi-février.

FO constate que les agents, en abattoir ou Brexit, ne sont pas inscrits dans la liste des agents prioritaires en termes de garde d'enfant, à l'instar de l'année dernière.

L'administration répond que la position interministérielle est basée sur le fait que la capacité d'accueil est variable et limitée et seuls les agents qui participent à la stratégie de santé sont prioritaires.

Concernant la priorité vaccinale des agents en abattoir ou en SIVEP, la position interministérielle est claire, il n'y a pas de priorité sectorielle. Des demandes ont également été exprimées chez les enseignements et n'ont, à l'heure actuelle, pas été concrétisées.

Dialogue de gestion

Les entretiens stratégiques avec les préfets se sont déroulés en juillet et août 2020.

Les entretiens techniques de dialogue de gestion ont été conduits entre mi-octobre et mi-novembre.

Un audit est en cours sur le dialogue de gestion du programme 206. Les recommandations pourront optimiser le processus actuel.

Un point positif a été relevé sur la bonne coordination entre le niveau national et régional et un très fort investissement des agents dans la continuité des missions prioritaires. Aucune rupture dans la réalisation de ces missions n'a été constatée.

Resytal

FO a rappelé les dysfonctionnements pointés, par tous les utilisateurs, depuis le début de Resytal, sur la brique centrale qu'est USAGERS. Aucune amélioration n'est constatée mais le développement de Resytal se poursuit sur une brique bancal... quand les bases ne sont pas solides, ne devrait-on pas les consolider avant d'ajouter des étages ??

Des mises à jour doivent être faites régulièrement et prennent énormément de temps. Si celles-ci ne sont pas réalisées par les agents des directions départementales :

- les éleveurs n'auront plus les documents sanitaires leur permettant la commercialisation de leurs animaux ;
- en cas de crise sanitaire, nous ne serons pas en mesure d'être réactifs sur le terrain et la mise en place de plans d'urgence sera plus difficile.

Ce temps d'appui d'agents « experts », dans les directions départementales n'est pas considéré comme une mission à enjeu, alors qu'ils sont indispensables dans les structures, le temps qu'ils y consacrent est de plus en plus prégnant au détriment de leurs missions essentielles.

La DGAL a bien conscience de cette problématique, c'est une priorité pour 2021, en effet 20% de la feuille de route sont consacrés à corriger les briques bloquantes.

Influenza aviaire

Cela fait deux semaines que nous n'avons pas eu de cas extrêmement pathogènes.

FO a rappelé les conditions dans lesquelles se sont déroulés les renforts pour la crise depuis décembre et les difficultés des services à se fournir en matériel.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

